

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 6 MARS 2023 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège 5

ABSENTS

Julien Bussièrès, siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 2.1 Séance ordinaire du 6 février 2023
- 3 Adoption de la liste des comptes à payer
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
5. **CORRESPONDANCE**
- 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de février 2023
6. **COMPTE-RENDU**
- 6.1 Aucun
7. **URBANISME**
8. **ADMINISTRATION**
- 8.1 Adoption du rapport annuel d'activités 2022 / Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt
- 8.2 Achat d'un ordinateur portable / Directeur des loisirs
- 8.3 Bâtiments patrimoniaux - Ministre de la Culture et des Communications
- 8.4 Demande d'appui / Sommes investies dans la fibre optique

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.5 Madame Ève De la Chevrotière / Engagement à titre d'employée permanente
- 8.6 Cotisation professionnelle 2023 / Chambre des notaires du Québec
- 8.7 Soumission pour l'achat de polos
- 8.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 614-2 modifiant le règlement 614 concernant la rémunération du maire et des conseillers du Conseil municipal de la Ville de Valcourt
- 8.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 646-1 amendant le règlement 646 concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2023
- 8.10 Office municipal d'habitation / Révisions budgétaires 2022
- 8.11 Office municipal d'habitation / Rapport d'approbation 2023
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Demande d'autorisation d'utilisation du stationnement de l'aréna
- 10. LOISIRS**
- 10.1 Autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Valcourt / Grand Défi Pierre Lavoie
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 Ordre de changement no OCA-22
- 11.2 Ordre de changement no OCA-23
- 11.3 Certificat de paiement no 8 / Agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker
- 11.4 Formation de signaleur routier / Service des travaux publics
- 11.5 Achat de tables de pique-nique / Parcs de Valcourt
- 11.6 Résolution demandant l'encadrement de l'utilisation des biosolides
- 11.7 Acte de servitudes pour le passage des infrastructures d'Hydro-Québec / Boisé du Ruisseau phase III
- 11.8 Acceptation d'une offre de services / Engrais d'enracinement
- 11.9 Acceptation d'une offre de services / Différents types d'engrais
- 11.10 Acceptation d'une offre de services / Mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Aucun
- 13. VARIA**
- 13.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 648 créant une réserve financière pour les dépenses liées aux élections municipales
- 13.2 Acceptation offre de services - Analyseurs pour le chlore et la turbidité
- 13.3 Acceptation d'une offre de services / Pompe pour le dosage pour le sulfate d'aluminium
- 13.4 Acceptation d'une offre de services / Installation et mise en service pour le site
- 13.5 Acceptation d'une offre de services / Turbidimètre pour l'usine de traitement du lac Bowker

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 13.6 Acceptation d'une offre de services / Poste de dosage de javel à l'usine du lac Bowker
- 13.7 Mandat juridique / Procédures à l'égard du 915-925 rue Saint-Joseph
- 13.8 Acceptation d'une offre de services / Validation des débitmètres de la conduite régionale
- 13.9 Demande de participation / Souper bénéfice du centre de répit Théo Vallières
- 13.10 Demande de participation / 5 à 7 de l'organisme Pépines
- 13.11 Participation au souper-bénéfice de la Maison de soins palliatifs Aube-Lumière
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

080-23-03-06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

081-23-03-06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 février 2023, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 soit accepté.

ADOPTÉE

082-23-03-06

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 1^{er} mars 2023 soit acceptée,
QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 237 316.93 \$ (deux cent trente-sept mille trois cent seize dollars et quatre-vingt-treize sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

083-23-03-06

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que proposée.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

084-23-03-06

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2022 / RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT

ATTENDU le schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être transmis au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC au plus tard le 31 mars 2023;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la Ville de Valcourt pour l'année 2022;

De faire parvenir une copie de celui-ci à la MRC du Val-Saint-François, accompagné d'une copie certifiée conforme de la présente résolution;

De faire parvenir à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt une copie certifiée conforme de la présente résolution.

ADOPTÉE

085-23-03-06

ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE / DIRECTEUR DES LOISIRS

ATTENDU l'offre de services de La Paperasse (Kreasoft inc.), en date du 8 février 2023, pour l'acquisition d'un ordinateur portable et ses accessoires, pour le directeur des loisirs;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de La Paperasse (Kreasoft inc.), en date du 8 février 2023, pour l'acquisition d'un ordinateur portable et ses accessoires, pour le directeur des loisirs, pour un montant de 1 800.63 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 03.310.00.010).

ADOPTÉE

086-23-03-06

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier, afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

ATTENDU QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

ATTENDU QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités, pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion du patrimoine;

ATTENDU la résolution de la MRC des Maskoutains adoptée le 17 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

De demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix, en adoptant cette résolution;

De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François, à la MRC du Val-Saint-François, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à Messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire à l'Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au quotidien Le Devoir.

ADOPTÉE

087-23-03-06

DEMANDE D'APPUI / SOMMES INVESTIES DANS LA FIBRE OPTIQUE

ATTENDU la demande d'appui reçue de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, par sa résolution numéro 2023-01-018;

ATTENDU QUE certaines municipalités de la MRC du Val-Saint-François se retrouvent également dans cette situation;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé en juin 2021 un investissement total de 31.66 millions de dollars, par l'entremise de son programme « Opération haute vitesse Canada-Québec pour donner accès au service internet haute vitesse à 5 460 foyers de la Montérégie »;

ATTENDU QUE, selon le communiqué publié par le Cabinet du premier ministre en date du 14 juin 2021, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton était une des municipalités visées par le projet en Montérégie;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton avait déjà un projet en cours avec Cooptel, afin que tous les foyers de son territoire soient desservis par un réseau de fibre optique avant la mise en place de ce programme gouvernemental;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a injecté 134 000 \$ afin de donner accès à la fibre optique aux 251 foyers n'étant pas encore desservis;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a un coût de revient pour donner accès à la fibre optique à ses citoyens de 533.86 \$ par foyer non desservi, et que si les coûts avaient été assumés par le programme annoncé le 21 juin 2021, ceux-ci auraient été de 5 798 \$ pour ces mêmes foyers non desservis;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a déployé des efforts importants pour être en mesure de donner accès à la fibre optique à ses citoyens non desservis et ce, malgré les nombreux obstacles rencontrés tout au long de ses démarches;

ATTENDU QUE ce projet a été complété en avril 2021 et que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ne recevra donc aucun soutien financier dans le cadre du programme « Opération haute vitesse Canada-Québec »;

ATTENDU QUE les sommes consenties par le gouvernement n'ont pas toutes été affectées et qu'il y a un surplus;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt demande que ce surplus soit investi pour le remboursement des municipalités qui ont elles-mêmes pourvu à la mise en place de la fibre optique sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Valcourt appuie la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton dans ses revendications;

Que la Ville de Valcourt demande en 2023 une confirmation de la part du gouvernement du Québec, pour le remboursement des sommes investies dans la desserte en fibre optique sur son territoire;

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur François Legault, premier ministre du Québec, à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à monsieur François Bonnardel, député de Granby et ministre

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

responsable de l'Estrie, à nos députés provinciaux (monsieur André Bachand, monsieur Gilles Bélanger et monsieur François Jacques), à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTÉE

088-23-03-06

MADAME ÈVE DE LA CHEVROTIÈRE / ENGAGEMENT À TITRE D'EMPLOYÉE PERMANENTE

ATTENDU QUE madame Ève De la Chevrotière a été engagée à titre d'inspectrice municipale, le 15 août 2022, pour une période de probation de 6 mois, selon les conditions établies dans le Manuel des employés de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE la période de probation de madame De la Chevrotière s'est terminée le 15 février 2023;

ATTENDU QUE selon le Manuel des employés, après la période de probation, l'employé soit reconnu par résolution du Conseil et sur recommandation de son supérieur immédiat, soit employé permanent, soit remercié de ses services ou soit que la période dite de probation soit prolongée pour une période supplémentaire n'excédant pas 6 mois;

ATTENDU QUE la supérieure immédiate de madame De la Chevrotière recommande au Conseil municipal l'engagement de celle-ci à titre d'employée permanente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal reconnaît à titre d'employée permanente madame Ève De la Chevrotière, à titre d'inspectrice municipale de la Ville de Valcourt.

Cette permanence est effective à compter du 16 février 2023.

Il est également résolu à l'unanimité d'augmenter la rémunération de madame De la Chevrotière à la classe 5 échelon 4, effectif à compter du 16 février 2023 également.

ADOPTÉE

089-23-03-06

COTISATION PROFESSIONNELLE 2023 / CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Que le Conseil municipal accepte l'adhésion 2023 de M^e Lydia Laquerre, greffière, à la Chambre des notaires du Québec, pour un coût de 1 916.89 \$ (p.b. 02.140.00.419).

D'accepter tout remboursement de cette cotisation pour les années ultérieures, sur présentation des preuves justificatives.

ADOPTÉE

090-23-03-06

SOUSSION POUR L'ACHAT DE POLOS

ATTENDU la soumission de Enseignes A-Gagnon, en date du 16 février 2023, pour l'achat de polos avec logo corporatif pour les élus;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Enseignes A-Gagnon, en date du 16 février 2023, pour l'achat de polos avec logo corporatif pour les élus, pour un montant de 46.98 \$ par unité.

ADOPTÉE

091-23-03-06

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 614-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 614 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **614-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 614 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT.**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Ce règlement a pour objet d'introduire une rémunération par jetons pour la présence aux réunions des différents comités auxquels assistent les élus. Est également ajoutée une rémunération pour le maire suppléant, pour une journée ou pour une longue durée, selon le cas.

Il est également fait dépôt du projet de règlement séance tenante.

Un avis public sera publié dans un journal local, à l'hôtel de Ville et sur le site internet

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

de la Ville de Valcourt dans les délais prescrits par la loi.

ADOPTÉE

092-23-03-06

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 646-1
AMENDANT LE RÈGLEMENT 646 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET
COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2023**

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **646-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 646 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2023.**

Il est également fait dépôt du projet de règlement séance tenante.

Ce règlement a pour objet d'apporter une modification à la tarification des activités socioculturelles en cas de retard pour le paiement et de modifier la tarification concernant les droits de mutation.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

093-23-03-06

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION / RÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu de la Société régionale d'Habitation du Québec une demande de révision budgétaire 2022, concernant l'Office municipal d'habitation de Valcourt (OMHV), datée du 5 décembre 2022;

ATTENDU QUE cette demande de révision nécessite l'approbation de la Ville pour son acceptation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte le budget révisé pour l'année 2022, qui se répartit de la façon suivante :

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Budget approuvé au 02-12-2022			Écarts du Budget précédent vs Budget approuvé
REVENU	DÉPENSES	DÉFICIT	
958 807 \$	1 557 290 \$	598 483 \$	33 041 \$
Contribution Municipalité 10% :		59 848 \$	3 304 \$

ADOPTÉE

094-23-03-06

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION / RAPPORT D'APPROBATION 2023

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu de la société régionale d'Habitation du Québec une demande d'approbation pour le budget 2023, concernant l'Office municipal d'habitation de Valcourt (OMHV), datée du 6 décembre 2022;

ATTENDU QUE cette demande nécessite l'approbation de la Ville de Valcourt pour son acceptation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal de la Ville de Valcourt refuse le budget 2023 tel que présenté et exige de la direction générale de l'OMH des explications claires concernant les revenus et les charges.

ADOPTÉE

095-23-03-06

DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'acquiescer à la demande de madame Diane Daigneault, pour utiliser le stationnement de l'aréna de la Ville de Valcourt le 3e mercredi de chaque mois pour les utilisateurs de la navette du Casino de Montréal.

ADOPTÉE

096-23-03-06

AUTORISATION DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE VALCOURT / GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le passage des cyclistes et véhicules de soutien sur le territoire de la Ville de Valcourt dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie, qui aura lieu le 10 juin 2023, selon le trajet juin figurant en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE

097-23-03-06

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-22

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-22, concernant des travaux à la tuyauterie et au câblage réseau, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, en date du 8 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement no OCA-22, concernant des travaux à la tuyauterie et au câblage réseau, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, en date du 8 février 2023. Ceci générera une augmentation du prix du contrat de 5 923.85 \$ (excluant les taxes applicables).

ADOPTÉE

098-23-03-06

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-23

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-23, concernant des travaux pour le drainage de l'échangeur VRE, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, en date du 13 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement no OCA-23, concernant des travaux pour le drainage de l'échangeur VRE, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, en date du 13 février 2023. Ceci générera une augmentation du prix du contrat de 305.21 \$ (excluant les taxes applicables).

ADOPTÉE

099-23-03-06

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 8 / AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE DU LAC BOWKER

ATTENDU la recommandation de paiement no 8, produite par monsieur Jean Mailhot, architecte chez Architech Design, en date du 16 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement du certificat no 8, au montant de 226 632.15 \$ (excluant les taxes applicables), à la firme Construction Olivier et Lyonnais, relativement aux travaux d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker, tel que recommandé par monsieur Jean Mailhot, architecte chez Architech Design, selon sa recommandation datée du 16 février 2023;

QUE le Conseil municipal autorise madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le formulaire de certificat de paiement no 8 et tout autre document y étant relié.

ADOPTÉE

100-23-03-06

FORMATION DE SIGNALEUR ROUTIER / SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la participation des personnes suivantes à la formation « Signaleur routier », donnée par ASP Construction :

- Jonathan Morin
- Steven Leboeuf Gaulin
- Michael Provencher
- Marie-Claude Roy

Cette formation a lieu en présentiel à Sherbrooke, le 5 avril 2023, de 8h00 à 12h00. Les frais de kilométrage et de repas (dîner) seront également défrayés, en fonction des tarifs prévus au Manuel de l'Employé.

ADOPTÉE

101-23-03-06

ACHAT DE TABLES DE PIQUE-NIQUE / PARCS DE VALCOURT

ATTENDU l'offre de services de Uline, pour l'achat de tables de pique-nique pour divers parcs de la Ville de Valcourt;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Uline, pour l'acquisition de trois (3) tables de pique-nique pour divers parcs de la Ville de Valcourt, pour un coût total de 3 225.00 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 03.310.00.018).

ADOPTÉE

102-23-03-06

RÉSOLUTION DEMANDANT L'ENCADREMENT DE L'UTILISATION DES BIOSOLIDES

ATTENDU QUE les élus du Conseil de la MRC du Val-Saint-François ont été fortement interpellés par les récents reportages sur l'utilisation des biosolides, lesquels ont été diffusés sur les ondes de Radio-Canada à La Semaine verte et à Enquête, compte tenu de l'importance qu'occupe l'agriculture, l'environnement et la qualité de l'eau sur le territoire;

ATTENDU QUE ces reportages font état que certains biosolides semblent importés des États-Unis et qu'ils seraient contaminés avec des PFSA, aussi appelés contaminants d'intérêt émergents;

ATTENDU QUE, bien que la valeur fertilisante des biosolides soit indéniable et que leur utilisation est une solution très économique pour les producteurs agricoles, la présence potentielle de contaminants tels que les PFAS soulève beaucoup d'inquiétude, par leur potentiel de bioaccumulation dans la chaîne alimentaire et les risques qu'ils posent pour la santé humaine;

ATTENDU QU'actuellement au Québec, nul n'est tenu de mesurer la teneur en contaminants d'intérêt émergent dans les biosolides pour en faire le recyclage et l'épandage;

ATTENDU QUE la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* (LQE) prévoit que :

« Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant (...) dont la présence dans l'environnement (...) est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens »;

ATTENDU QUE, par principe de précaution, il serait judicieux d'établir rapidement des seuils de PFAS sécuritaires, afin d'éviter un dommage grave et irréversible à l'environnement, même si les risques sont présentement incertains;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Valcourt demande à monsieur Benoît Charrette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs :

1) D'agir rapidement afin d'arrêter l'importation de biosolides étrangers par le biais d'un moratoire, le temps de revoir le cadre réglementaire régissant les limites de contaminants permises pour le recyclage des biosolides;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 2) De mettre en place des ressources au sein de son ministère pour faire la surveillance terrain, le suivi et l'application des seuils en vigueur et à venir;
- 3) D'adopter un cadre réglementaire plus strict en termes de critères à respecter pour l'épandage des biosolides, en incluant les contaminants d'intérêt émergent, lesquels sont préoccupant pour la santé humaine et l'environnement en général (ex : PFAS);
- 4) De revoir l'encadrement du recyclage des MRF, de manière à éviter que les agronomes de l'industrie ne soient en conflit d'intérêts;
- 5) De réduire à la source l'émission des contaminants émergents, lesquels sont préoccupant pour la santé humaine et de l'environnement en général, en bannissant ces produits chimiques dans la fabrication des produits commerciaux;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités régionales de comté du Québec, aux municipalités locales du territoire de la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités du Québec et l'Union des municipalités du Québec, en guise d'appui;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à nos députés provinciaux (monsieur André Bachand, monsieur Gilles Bélanger et monsieur François Jacques) ainsi qu'au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoît Charrette.

ADOPTÉE

103-23-03-06

ACTE DE SERVITUDES POUR LE PASSAGE DES INFRASTRUCTURES D'HYDRO-QUÉBEC / BOISÉ DU RUISSEAU PHASE III

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur le maire Pierre Tétrault, ou à défaut le maire suppléant, et madame Karine Boucher, directrice générale, ou à défaut madame Lydia Laquerre, greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, le ou les acte(s) de servitude(s) requis pour l'installation des infrastructures d'Hydro-Québec, sur les lots no 6 529 394 à 6 529 420 constituant le développement domiciliaire Le Boisé du Ruisseau phase III;

D'autoriser madame Karine Boucher, greffière, ou à défaut monsieur Joey Savaria, conseiller à l'urbanisme, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, la demande de prolongement de réseau électrique d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

104-23-03-06

OFFRE DE SERVICES / ENGRAIS D'ENRACINEMENT

ATTENDU l'offre de services de Gloco, en date du 1^{er} mars 2023, pour la fourniture d'engrais d'enracinement pour la saison estivale 2023;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Gloco, en date du 1^{er} mars 2023, pour la fourniture d'engrais d'enracinement pour la saison estivale 2023 pour un montant de 2 239.00 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-690-01-523).

ADOPTÉE

105-23-03-06

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / ENGRAIS

ATTENDU l'offre de services de Gloco, en date du 1^{er} mars 2023, pour la fourniture de différents types d'engrais;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Gloco, en date du 1^{er} mars 2023, pour la fourniture de différents types d'engrais, pour un montant de 1 704.80 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-690-01-523).

ADOPTÉE

106-23-03-06

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

ATTENDU l'offre de services de SIMO, en date du 3 mars 2023, pour l'analyse des mesures prises dans les quatre (4) étangs aérés;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de SIMO, en date du 3 mars 2023, pour l'analyse des mesures prises dans les quatre (4) étangs aérés, pour un montant de : 2 986,00 \$ tous frais inclus, à l'exclusion des taxes applicables (p.b. 02-414-00-520).

ADOPTÉE

107-23-03-06

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 648 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES LIÉES AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Monsieur le conseiller Dany Boyer donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement 648 CRÉANT UNE RÉSERVE POUR LES DÉPENSES LIÉES AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Il est également fait dépôt du projet de règlement séance tenante.

Ce règlement a pour objet de créer une réserve financière destinée aux dépenses liées aux élections municipales et aux référendums.

ADOPTÉE

108-23-03-06

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES - ANALYSEURS POUR LE CHLORE ET LA TURBIDITÉ

ATTENDU l'offre de services de ChemAction, en date du 21 février 2023, pour l'acquisition d'un analyseur de chlore et de turbidité ;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de ChemAction, en date du 21 février 2023, pour l'acquisition d'un analyseur de chlore et de turbidité, pour un montant de 16 604.00 \$ excluant les taxes applicables (financement par la TECQ).

ADOPTÉE

109-23-03-06

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / POMPE POUR LE DOSAGE POUR LE SULFATE D'ALUMINIUM

ATTENDU l'offre de ChemAction, en date du 14 février 2023, pour l'acquisition d'une pompe pour le dosage de sulfate d'aluminium (alun) à la station d'épuration des eaux;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de ChemAction, en date du 14 février 2023, pour l'acquisition d'une pompe pour le dosage de sulfate d'aluminium (alun) à la station d'épuration des eaux, pour un montant de 7 754.00 \$ excluant les taxes applicables (financement par la TECQ)

ADOPTÉE

110-23-03-06

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / INSTALLATION ET MISE EN SERVICE POUR LE SITE

ATTENDU l'offre de services de ChemAction, en date du 17 février 2023, pour l'installation et la mise en service d'équipements à la station d'épuration des eaux;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de ChemAction, en date du 17 février 2023, pour l'installation et la mise en service d'équipements à la station d'épuration des eaux, pour un montant de 3 793.00 \$ excluant les taxes applicables (financement par la TECQ).

ADOPTÉE

111-23-03-06

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / TURBIDIMÈTRE POUR L'USINE DE TRAITEMENT DU LAC BOWKER

ATTENDU l'offre de services de ChemAction, en date du 21 février 2023, pour le renouvellement de l'analyseur en continu de turbidité d'eau brute, à l'usine du lac Bowker;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de ChemAction, en date du 21 février 2023, pour le renouvellement de l'analyseur en continu de turbidité d'eau brute, à l'usine du lac Bowker, pour un montant de 6 817.00 \$ excluant les taxes applicables (financement par la TECQ).

ADOPTÉE

112-23-03-06

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / POSTE DE DOSAGE DE JAVEL À L'USINE DU LAC BOWKER

ATTENDU l'offre de services de ChemAction, en date du 17 février 2023, pour l'acquisition d'un poste de dosage de javel à l'usine du lac Bowker;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de ChemAction, en date du 17 février 2023, pour l'acquisition d'un poste de dosage de javel à l'usine du lac Bowker, pour un montant de 19 385.00 \$ excluant les taxes applicables (financement par la TECQ).

ADOPTÉE

113-23-03-06

MANDAT JURIDIQUE / PROCÉDURES À L'ÉGARD DU 915-925 RUE SAINT-JOSEPH

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme Cain Lamarre SENCRL, afin d'entamer toutes les procédures jugées nécessaires et appropriées en raison de l'état du bâtiment connu sous le 915-925 rue Saint-Joseph, à Valcourt;

D'autoriser monsieur Joey Savaria, conseiller à l'urbanisme, ou madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, toute la documentation nécessaire dans le cadre des procédures en lien avec ce dossier.

ADOPTÉE

114-23-03-06

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / VALIDATION DES DÉBITMÈTRES DE LA CONDUITE RÉGIONALE

ATTENDU l'offre de services de SIMO, en date du 3 mars 2023, pour la validation annuelle des débitmètres de la conduite régionale;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de SIMO, en date du 3 mars 2023, pour la validation annuelle des débitmètres de la conduite régionale, pour un montant de 3 804 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

115-23-03-06

DEMANDE DE PARTICIPATION / SOUPER BÉNÉFICE DU CENTRE DE RÉPIT THÉO VALLIÈRES

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la participation de deux élus au souper bénéfice du Centre de répit Théo

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Vallières, pour un montant de 95 \$ par participant (02-190-00-970).

ADOPTÉE

116-23-03-06

DEMANDE DE PARTICIPATION / 5 À 7 DE L'ORGANISME PÉPINES

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De décliner l'invitation à participer au 5 à 7 de l'organisme Pépines, qui doit avoir lieu le 9 mars 2023, faute de représentant du Conseil municipal.

ADOPTÉE

117-23-03-06

PARTICIPATION AU SOUPER-BÉNÉFICE DE LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS AUBE-LUMIÈRE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la participation de monsieur Pierre Tétrault, maire, au souper-bénéfice au profit de la Maison de soins palliatifs Aube-Lumières, pour un montant de 195.00 \$ (02-190-00-970). Le billet de l'accompagnateur devra être défrayé par le participant, le cas échéant.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

118-23-03-06

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

Initiales du Maire

68

Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ
PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À
L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 20h17.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière